

**PRÉSIDENCE**

Direction des Affaires  
Juridiques et  
Institutionnelles

6, route des Artifices  
Baie de la Moselle  
BP L1  
98849 NOUMÉA  
CEDEX

Téléphone :  
20 30 50

Télécopie :  
20 30 00

Courriel :  
daji.contact@province-sud.nc

affaire suivie par  
Jean-Philippe DINH

N° 35054-2021/3-  
ISP/DAJI

**ANNÉE 2021**  
**N° 34-2021/RAP-COM**

**RAPPORT**  
**de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)**  
**du jeudi 29 avril 2021**

Le **jeudi 29 avril 2021 à 14 heures**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Michel, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 21280-2021/1-ACTS** : projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2020 ;
- **rapport n° 21283-2021/1-ACTS** : projet de délibération portant affectation du résultat 2020 ;
- **rapport n° 28362-2021/1-ACTS** : projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget de la province Sud pour l'exercice 2021.

**Présents :**

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Brieuc Frogier, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Soit 8 membres présents.

**Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :**

Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Annie Qaeze, Mme Christiane Saridjan-Verger et Mme Naïa Wateou.

**Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :**

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

**L'administration était représentée par :**

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;  
Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe en charge du pôle transition écologique ;  
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

M. Didier Arsarin, directeur des finances (DFI) ;  
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;  
M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;  
M. Jean-Baptiste Friat, directeur des affaires sanitaires et sociales (DPASS) ;  
Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;  
M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (SAB/DFI).

## Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **Rapport n° 21280-2021/1-ACTS** : projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2020.

Le rapport de présentation est annexé au présent compte rendu.

\*\*\*

*Une présentation a été faite par M. Oedi.*

\*\*\*

*Dans la discussion générale, Mme Tiéoué a salué le fait que malgré le contexte budgétaire, économique et sanitaire actuel, la province Sud a su préserver en 2020 le fonctionnement des services rendus à la population par une bonne gestion de ses dépenses. En effet, les subventions envers les associations ont été rationalisées avec une diminution d'environ 1,3 milliards de francs CFP et les dépenses de personnel et des élus ont été maîtrisées pour contribuer à l'effort général. Puis, elle a indiqué être satisfaite des investissements directs de la collectivité pour développer les réseaux routiers provinciaux notamment au niveau de la côte Est.*

*A la suite de ces propos, M. Brial a précisé qu'en 2020, la province Sud a réalisé un taux d'exécution satisfaisant en matière d'investissement en dépit des mesures de confinement liées à la crise sanitaire Covid-19 qui ont stoppé les investissements durant un mois. S'agissant de la rationalisation des subventions, un travail a été effectué pour attribuer des aides aux associations qui en avaient réellement besoin et non pas à celles qui possédaient un fonds de roulement suffisant pour couvrir les activités de l'année. Certaines associations qui sollicitaient des subventions disposaient même d'un fonds de roulement de plusieurs années.*

*M. Cuenot a félicité l'exécutif pour la bonne gestion de la collectivité en cette année 2020 très difficile, ce qui permet de conserver une capacité d'emprunt et d'investissement. L'épargne se trouve ainsi améliorée avec un fonds de roulement évalué à trente-deux jours en 2020 au lieu de neuf jours en 2019, et un désendettement ramené à quatre ans en 2020 au lieu de treize ans en 2019.*

*En outre, M. Sao a rappelé que les prévisions budgétaires communiquées lors du vote du budget primitif 2021 de la province Sud étaient très pessimistes. Ces évaluations avaient amené l'assemblée de la province Sud (APS) à adopter la cessation de l'exercice des compétences en matière d'aide médicale, de santé scolaire et d'enseignement privé. Or, le compte administratif 2020 montre une situation financière favorable pour la collectivité. De ce fait, M. Sao a souhaité savoir si les prévisions pour l'année 2021 avaient été mésestimées, d'autant que l'assiette de répartition semble être plus importante qu'annoncée initialement. Sur ce point, M. Brial a expliqué que le compte administratif ne concerne pas l'exercice 2021 mais constate l'exécution des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2020. Les prévisions budgétaires pour 2021, basées sur une assiette de répartition de 98 milliards de francs CFP en baisse de 12 milliards par rapport à 2020, étaient celles communiquées par la Nouvelle-Calédonie au moment de la préparation budgétaire. Cela valait tant qu'il existait une incertitude sur le niveau réel de l'assiette de répartition pour 2021.*

*Sur la fiscalité additionnelle, M. Sao a noté que le rendement 2020 des centimes additionnels aux licences de débits de boissons a augmenté de 6,1 millions de francs CFP. Il a alors demandé si cette hausse peut renseigner sur l'impact des mesures adoptées par l'APS le 7*

*mai 2020 pour raisonner la vente d'alcool dans le cadre de la lutte contre la consommation excessive d'alcool. M. Pannier a indiqué que cet accroissement ne représente pas un volume de vente d'alcool mais signifie qu'un nombre plus important de licences de débits de boissons a été délivré.*

*Sur l'équipement des communes, Mme Julié a signalé qu'en 2020, la commune du Mont-Dore n'a bénéficié que d'une seule opération d'investissement d'un montant de 3 millions de francs CFP alors que l'enveloppe dédiée aux programmes d'investissement des communes est de 639 millions de francs CFP. Selon elle, il semble que la commune du Mont-Dore n'a profité que de très peu d'interventions de la province Sud. Sur ce point, M. Pannier a précisé que l'équipement des communes ne constitue qu'une partie des dotations des communes et qu'il existe bien d'autres projets en faveur de la commune du Mont-Dore. A titre de comparaison, les interventions pour cette commune s'élevaient à 172 millions de francs CFP en 2019, 86,9 millions de francs CFP en 2020 et atteindront 349 millions de francs CFP en 2021. En complément, M. Frogier a tenu à signaler que le budget de la province Sud n'est pas extensible et que des arbitrages doivent être effectués.*

*Sur les dépenses des services communs, Mme Tiéoué a proposé de réduire les dépenses sur la formation du personnel provincial pour l'année 2021, notamment la cotisation à l'Institut de Formation à l'Administration Publique (IFAP). Ce à quoi M. Brial a répondu que cette contribution est obligatoire et évolue en fonction de la masse salariale de la province Sud. Ceci étant, la volonté de la collectivité est de continuer à former son personnel afin de mieux répondre aux besoins de la population dans un contexte de restructuration et de non renouvellement de poste.*

*A la demande de précisions de Mme Tiéoué sur la baisse de 10 millions de francs CFP des indemnités des élus et des dépenses annexes en 2020 par rapport à 2019, M. Pannier a indiqué qu'il s'agit principalement des frais de missions qui ont diminué du fait de la fermeture des frontières.*

*Dans le secteur de l'économie, l'emploi et la formation professionnelle, Mme Julié a rappelé que le dispositif d'aide à la sécurisation des commerces avait été simplifié en août 2019 afin de le rendre plus accessible et d'élargir le nombre de bénéficiaires. Pour autant, seulement 18,8 millions de francs CFP ont été utilisés pour ce dispositif en 2020, ce qui l'amène à s'interroger sur l'efficacité de cette simplification. A cela, M. Pannier a répondu que les demandes ont augmenté de manière conséquente depuis la simplification. En effet, quinze dossiers ont été déposés en 2019 et quarante-cinq en 2020 avec une aide accordée d'un montant moyen de 366 000 francs CFP.*

*Concernant la demande de M. Michel sur l'évolution du montant de l'enveloppe allouée aux radios associatives et sa répartition entre radios, M. Arsapin a fait état des informations suivantes :*

- en 2019, 48 millions de francs CFP ont été attribués à Radio Rythme Bleu (RRB), 12 millions de francs CFP à Dumbéa Communication et 5 millions de francs CFP à Radio Djïido ;*
- en 2020, 39 millions de francs CFP ont été attribués à RRB, dont 3 millions de francs CFP en investissement, 12 millions de francs CFP à Dumbéa Communication et 5 millions de francs CFP à Radio Djïido.*

*Dans le secteur de la santé, la protection et l'action sociale, en réponse à Mme Tiéoué sur la date de fin des travaux du centre médico-social de Thio, M. Friat a annoncé que cette opération prendra fin en octobre 2021.*

*Par ailleurs, Mme Tiéoué a requis des informations sur les dépenses liées aux soins externes des centres hospitaliers territorial et spécialisé. M. Bergery a expliqué qu'il s'agit de soins reçus par les bénéficiaires de l'aide médicale en dehors d'un centre hospitalier. Cette dépense représentait 537 millions de francs CFP en 2020.*

*Mme Tiéoué a également relevé la mise en œuvre d'une mission de coordination de la restructuration de l'habitat spontané du site de Kawati. Mme Peirano a spécifié que cette opération s'inscrit dans le cadre de la convention de gestion avec la société d'économie mixte de l'agglomération pour la gestion du site et l'enlèvement éventuel des blocs sanitaires présents.*

*Dans le secteur de l'enseignement, Mme Tiéoué a demandé à savoir si beaucoup d'étudiants effectuant leurs études en Métropole ou à l'étranger les ont interrompues et sont revenus en Nouvelle-Calédonie à cause de la crise sanitaire et si ces étudiants ont repris leurs études sur le territoire. Elle a également interrogé l'administration sur le maintien de la bourse pour les étudiants boursiers qui se retrouvent dans cette situation de redoublement que ce soit à l'extérieur ou sur le territoire. En réponse, M. Bergery a fait savoir que les impacts seront mesurés au compte administratif 2021. Il a été constaté que des étudiants sont restés en Nouvelle-Calédonie et se sont inscrits à l'Université de la Nouvelle-Calédonie pour éviter de partir à l'extérieur. Des données précises à ce sujet pourront être communiquées ultérieurement. Il a ajouté que la province Sud est sensibilisée au fait que les étudiants peuvent être amenés à redoubler leur année du fait de la crise sanitaire. Dans ce type de circonstance exceptionnelle, la réglementation provinciale permet aux étudiants boursiers de conserver la bourse.*

*Dans le secteur des transports et communications, Mme Tiéoué a salué l'avancée des travaux du pont de Thio qui représentent un investissement de 1,2 milliards de francs CFP. Elle s'est ensuite enquis de la durée prévue pour réaliser les travaux de la route de Petchekara. Mme Peirano a informé que les travaux de la première tranche pour la route de Petchekara commenceront d'ici peu et se termineront en fin d'année 2021. De plus, un appel d'offres sera lancé pour une deuxième tranche très prochainement. Concernant le pont de Thio, M. Pannier a indiqué que les travaux démarrent et s'étaleront sur 24 mois.*

*Mme Tiéoué a questionné sur la possibilité de réduire les tarifs de transport scolaire au deuxième trimestre 2021 étant donné les mesures de confinement prises à cette période. M. Brial a souligné que cette décision revient au Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU) tout en précisant que ce dernier fait face à un déficit structurel d'un milliard de francs CFP.*

*M. Sao s'est interrogé sur l'avenir de la liaison maritime entre le Mont-Dore et Nouméa gérée par le SMTU puisque le nombre de rotations a été diminué à une par jour, au lieu de trois auparavant. Selon M. Brial, des études sont menées sur les navettes maritimes et conduiront à proposer des solutions à court et moyen termes.*

*De surcroît, M. Brial a tenu à informer qu'une réflexion est en cours pour mettre en œuvre une vraie desserte maritime d'urgence en cas de blocage de la route de Saint-Louis, ce qui assurera aux résidents du Mont-Dore Sud l'accès à Nouméa. Cette mesure sera complémentaire à la liaison maritime quotidienne.*

*Suite à ces propos, Mme Julié a alerté que ce dispositif d'urgence ne doit pas signifier qu'il faut se résigner à laisser les blocages de la route de Saint-Louis perdurer. Ce à quoi M. Brial a précisé qu'il ne s'agit pas d'un abandon mais d'une solution pratique en attendant de résoudre cette problématique de blocage. Il a ensuite rappelé qu'en parallèle, des mesures de*

*prévention, telles que les aides à l'insertion pour les personnes de Saint-Louis en situation d'échec, sont mises en œuvre, ainsi que des mesures de répression. L'ensemble de ces dispositifs et travaux montrent l'intérêt certain que porte la province Sud à ces populations.*

*En réponse à Mme Julié sur le projet d'extension du réseau Néobus, M. Pannier a confirmé que celui-ci est existant avec la phase 2 sur Mont-Dore et la phase 3 sur Ducos. Cependant, le SMTU connaît des difficultés financières évoquées précédemment et doit trouver des financements pour rembourser 600 millions de francs CFP d'emprunt par an lié à la phase 1. Plusieurs pistes sont envisagées, à savoir l'augmentation de la contribution des communes et de la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP) ou encore la rationalisation avec les délégataires.*

*Conformément à la demande de M. Michel, les raisons qui expliquent les difficultés financières du SMTU ont été énoncées par MM. Brial et Pannier. D'une part, les estimations financières étaient trop optimistes. D'autre part, la mise en place du transport collectif urbain n'a pas été accompagnée d'une politique de déplacement globale notamment sur la gestion des parkings pour favoriser l'utilisation des transports en commun.*

*Dans le secteur de l'aménagement et l'environnement, M. Sao a souhaité connaître l'organisme qui assure l'entretien des cours d'eau. M. Pannier a fait savoir que cette mission était déléguée à la province Sud par la Nouvelle-Calédonie avec une compensation financière qui était très en deçà des dépenses réelles associées. Ne pouvant plus continuer d'assumer ce service sans financement complémentaire, la province Sud avait alors sollicité la Nouvelle-Calédonie pour réviser le montant de la compensation à hauteur des dépenses réelles. Néanmoins, en l'absence de réponse et de budget voté par la Nouvelle-Calédonie, il appartiendra désormais à celle-ci de reprendre en charge cette mission.*

*Mme Julié a requis des précisions sur le financement actuel de l'Observatoire de l'environnement (ŒIL). Mme Suve a assuré que l'ŒIL continue d'être soutenu financièrement par les partenaires suivants :*

- la province Sud ;*
- Vale NC qui a annoncé verser 30 millions de francs CFP pour 2021 et s'engagera sur une convention pluriannuelle à partir de 2020 avec une participation annuelle équivalente ;*
- la Société Le Nickel (SLN) qui n'attribuera plus de dotation mais financera plutôt des programmes spécifiques ;*
- Prony Energies à hauteur de 10 millions de francs CFP pour 2021.*

*Puis, Mme Tiéoué a demandé à savoir comment la province Sud allait gérer les activités nautiques au niveau du centre des activités nautiques (CAN) par rapport aux attaques récentes de requins. M. Brial a répondu que le CAN a été réorganisé en 2020 et a instauré une surveillance en bateau tous les matins à 7 heures 30. En fonction de cette surveillance et de la météo, il peut y avoir des restrictions sur les zones et les activités du centre. En outre, la protection du lagon ainsi que des drones de la police municipale de Nouméa patrouillent régulièrement cette zone. En parallèle, un travail est en cours pour répertorier les systèmes de protection existants dans le monde et éventuellement les utiliser.*

*Aussi, Mme Tiéoué a sollicité des informations sur le plan d'actions « requins ». Sur ce sujet, M. Pannier a expliqué que ce plan a été mis en place avec différents partenaires que sont l'Etat, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le part autonome, la mairie de Nouméa et les usagers de la mer. Quarante-quatre actions sont inscrites à ce plan pour protéger la population. L'une d'entre elles concerne les opérations de régulation des requins qui ont été faites en lien*

*avec le procureur de la République à la suite des deux attaques mortelles récentes de requins. Ensuite, le plan d'actions porte sur d'autres aspects, comme la pédagogie envers les plaisanciers et les pêcheurs à pied pour limiter les rejets en mer qui sont encore trop importants. Par ailleurs, de plus en plus de données sont récoltées sur le comportement et les habitudes des requins. Des échanges ont également eu lieu avec d'autres territoires ayant le même problème, tels que l'île de Réunion. Toutefois, la cause de la recrudescence des attaques n'est pas encore connue. Il est donc nécessaire de continuer à déployer le plan d'actions « requins », d'améliorer certaines actions et les connaissances scientifiques. D'ailleurs, ces efforts prennent effet puisqu'il a été observé dans le port de Nouméa une diminution du nombre de requins bouledogue sédentarisés grâce à la baisse des rejets en mer et aux opérations de régulation.*

*Ces éléments d'information ont amené Mme Julié à soulever plusieurs interrogations. Elle a demandé comment a été mesurée la baisse des rejets en mer et du nombre de requins et s'il existait une étude scientifique qui tend à montrer que les opérations de régulation abaissent le risque requin. Elle a également requis une présentation du plan « requin » et de son état d'avancement. A cela, M. Pannier a indiqué que les données ont été récoltées essentiellement à partir d'observations effectuées par un certain nombre d'acteurs autour du port de Nouméa car il s'agit de la donnée la plus fiable. Il a ajouté que le plan d'actions « requins » fera l'objet d'une réunion de commission avec une présentation du dispositif et un premier bilan de mise en œuvre.*

\*\*\*

#### **Examen du projet de délibération :**

**Articles 1 et 2** : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau – procuration donnée à M. Guy-Olivier Cuenot en cours de séance, M. Brieuc Frogier - procuration donnée à M. Julien Tran Ap en cours de séance, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).**

**Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.**

**Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.**

**Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.**

\*\*\*

- **Rapport n° 21283-2021/1-ACTS** : projet de délibération portant affectation du résultat 2020 ;

Le rapport de présentation est identique à celui du **rapport n° 21280-2021/1-ACTS**.

\*\*\*

*Les conseillers n'ont formulé aucune observation dans la discussion générale.*

\*\*\*

**Examen du projet de délibération :**

**Articles 1 et 2** : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau – procuration donnée à M. Guy-Olivier Cuenot, M. Brieuc Frogier - procuration donnée à M. Julien Tran Ap, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).**

**Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.**

**Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.**

**Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.**

\*\*\*

- **Rapport n° 28362-2021/1-ACTS** : projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget de la province Sud pour l'exercice 2021.

Le rapport de présentation est annexé au présent compte rendu.

\*\*\*

*Dans la discussion générale, M. Sao s'est interrogé sur la hausse constatée des dépenses de la masse salariale de la province Sud alors qu'une maîtrise de ces dépenses était annoncée. Sur ce point, M. Pannier a fait état d'une augmentation de 400 millions de francs CFP de cette dépense inscrite au budget supplémentaire 2021 qui s'explique par l'internalisation des agents de la Mission Insertion des Jeunes (MIJ). Néanmoins cette charge est compensée par la suppression de la subvention qui était attribuée à la MIJ auparavant. De plus, M. Pannier a informé que la dépense liée à la masse salariale est susceptible de s'accroître. En effet, il est envisagé une hausse des cotisations à la Caisse Locale de Retraites (CLR) pour assurer l'équilibre de la structure, à savoir deux points de plus pour la part patronale et un point de plus pour la part salariale.*

*M. Sao a souhaité savoir comment s'assurer que la dotation globale de fonctionnement*

*(DGF) versée par l'Etat comprend la compensation financière de 770 millions de francs CFP pour l'aide médicale. M. Pannier a convenu que la DGF constitue une somme globale mais a expliqué qu'en décomposant tous les éléments de cette dotation, il apparaît qu'une part a bien initialement été réservée au financement de la dépense de l'aide médicale. Le fait d'identifier cette recette permettra à la province Sud de reverser cette somme à la Nouvelle-Calédonie lorsque la compétence en matière d'aide médicale lui sera restituée.*

*En outre, M. Sao a questionné l'administration sur les recettes de 339 millions de francs CFP rattachées à l'aide médicale au titre du tiers payant CAFAT. En réponse, M. Friat a indiqué qu'il avait été inscrit au budget primitif 2021 seulement les recettes du premier trimestre car la province Sud avait prévu de cesser d'exercer la compétence en matière d'aide médicale. Dans la mesure où la province Sud continuera de prendre en charge cette compétence possiblement jusqu'à la fin de l'année 2021, il est nécessaire d'inscrire la totalité de ces recettes, d'où le montant de 339 millions de francs CFP.*

*M. Michel a rappelé que la province Sud restituera les compétences en matière d'aide médicale, de santé scolaire et d'enseignement privé au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cependant, des incertitudes pèsent sur la capacité de la Nouvelle-Calédonie à reprendre en charge ces compétences, surtout que son budget propre risque d'être réduit très fortement. Par conséquent, il a questionné l'exécutif sur l'état d'avancement des discussions avec l'Etat concernant la compensation financière pour la compétence en matière d'enseignement privé. Sur ce sujet, M. Brial a répondu que des travaux avaient été amorcés afin de déterminer le rôle de chacun dans le financement de l'enseignement privé. A ce titre, une première réunion avait été organisée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avec les différents acteurs que sont les communes, le vice-rectorat et les provinces. Cependant, les travaux ont été suspendus à cause de la démission du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.*

*Enfin, M. Michel a demandé à avoir des précisions et notamment une note sur le bénéfice budgétaire de l'internalisation de la MIJ au sein de la province Sud. Après avoir souligné que l'internalisation a été décidée car la structure se trouvait en situation de gestion de fait, M. Pannier a fait savoir que cette opération a permis une économie de 90 millions de francs CFP pour la collectivité. Les trente-neuf agents de la MIJ seront repris et conserveront leur niveau de salaire. Parmi eux, vingt-neuf seront placés sur des postes ayant des missions similaires à leurs anciens postes, et dix seront positionnés sur des avis de vacance de poste qui correspondront à leurs compétences.*

\*\*\*

#### **Examen du projet de délibération :**

**Article 1 :** Chapitre par chapitre, le projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget de la province Sud pour l'exercice 2021 est arrêté comme suit :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>DM1</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>CHAPITRE 930-ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>0</b>	<b>137 430 279</b>

	<b>DM1</b>	
	<b>RECETTE</b>	<b>DEPENSE</b>
<b>CHAPITRE 932-ENSEIGNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>280 000 000</b>

	DM1	
	RECETTE	DEPENSE
<b>CHAPITRE 935-PROTECTION ET ACTION SOCIALE</b>	<b>339 000 000</b>	<b>3 547 635 863</b>

	DM1	
	RECETTE	DEPENSE
<b>CHAPITRE 942-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>3 626 066 142</b>	<b>0</b>

Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Article 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau – procuration donnée à M. Guy-Olivier Cuenot, M. Brieuc Frogier - procuration donnée à M. Julien Tran Ap, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).**

**Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.**

**Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.**

**Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.**

\*\*\*

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 16 heures.

**Le président de la commission du budget, des finances et du patrimoine**



Philippe Michel